



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
2^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 31 mai 2021 à l'Espace Perrier à La Tène à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal n°1 du 14 décembre 2020
3. Nomination d'un·e·délégué·e (membre du Conseil général ou électrice·eur) pour le conseil intercommunal du Syndicat de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois de Colombier (SIAALN)
4. Nomination d'un·e delégué·e (membre du Conseil général) pour le conseil intercommunal du Syndicat des patinoires du littoral
5. Nomination d'un·e délégué·e (membre du Conseil général) pour le conseil intercommunal de l'Ecole Obligatoire de la Région Neuchâtel (EORÉN)
6. Examen des comptes 2020
7. Motion du Parti socialiste « Créer une coopérative d'habitation pour la construction du nouveau bâtiment sur le STPA »
8. Motion du Parti socialiste « Un Click - une salle » - Faciliter la réservation des infrastructures communales d'Hauterive
9. Informations et réponses aux motions en suspens
10. Organisation de la sortie du Conseil général
11. Communications du Conseil communal
12. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

Mme Muriset, présidente du CG souhaite la bienvenue à l'assemblée et aux nouveaux membres présents. Elle remercie la commune de la Tène d'avoir mis à disposition les locaux, ainsi que des techniciens. Un nouvel ordre du jour a été distribué, le point 4 ayant été supprimé. Elle fait un bref rappel des consignes COVID à observer.

M. Yves Tillé procède à l'appel :

Présents : 29

Excusés : 4

Suppléants : 2 (MM. Damiano Biasciano et Romain Monnier (non préalablement annoncés))

Majorité : 15

2. Procès-verbal n° 1 du 14 décembre 2020

M. David Wintgens, demande si le PV précédent ne devait pas être également joint à la convocation.

M. Thomas Zeller, CC précise que la composition étant différente (ancienne législation), le PV n'est pas soumis à l'approbation du Conseil général de ce soir. Il sera dès demain à disposition du public sur le site internet de la Commune.

Votation : accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Nomination d'un-e délégué-e (membre du Conseil général ou électrice-eur) pour le conseil intercommunal du Syndicat de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois de Colombier (SIAALN)

M. Gabriel Krähenbühl, PLR

4. Nomination d'un-e futur-e délégué-e (membre du Conseil général) pour le conseil intercommunal du Syndicat des patinoires du littoral

M. Vincent Jacot, PS

5. Nomination d'un-e délégué-e (membre du Conseil général) pour le conseil intercommunal de l'École Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN)

M. David Wintgens, PS

6. Examen des comptes 2020

M. Rocco Mauri, CC. Tous les documents sont accessibles sur le site de la commune d'Hauterive. Dès la prochaine séance du Conseil général, tous les documents seront à disposition et communiqués aux différents conseillers généraux, et différents membres des commissions sur la plateforme ECHO. Il introduit le rapport.

Mme Sandrine Muriset, lecture des comptes.

M. Christoph Affolderbach, demande une précision en page 4. La dette a été diminuée d'un million de franc. Où se trouve ce million ?

M. Rocco Mauri, CC. Le montant d'un million n'apparaît pas à la page 4 mais se trouve en page 17 du rapport du Conseil communal.

M. David Wintgens a une question en page 5. Le groupe socialiste souhaite avoir l'évolution de la dette sur les différentes années.

M. Rocco Mauri, CC prend note et regardera s'il est possible de les faire figurer dans les prochains comptes et budgets.

M. David Wintgens, en page 13, indique qu'il y a eu en tout et pour tout, trois demandes pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le groupe socialiste souhaite savoir si un encouragement pourrait être fait, en rapport avec le fonds sur la redevance énergétique, que la commune utilise chaque fois pour ces propres besoins. Les socialistes demandent un fonds incitatif pour que la population puisse bénéficier d'encouragements et de conseils ou d'aide financière pour ceux qui souhaite poser des panneaux photovoltaïques.

M. Patrice Zürcher, CC prend note. Il rappelle que l'année 2020 a été particulière et que la situation financière de certains propriétaires n'a pas incité et motivé ces derniers à investir dans la construction et également dans ce genre d'installation.

M. Andreas Britz demande une précision en page 4, compte 31320.00. Il est indiqué un montant de CHF 21'144.05.- (Honoraires conseillers externes et spécialistes) qui n'a pas de détail, il souhaite une explication.

M. Rocco Mauri, CC indique qu'il s'agit du remplacement d'un employé, en congé maladie. C'est le montant des services externes pour les intérimaires.

Mme Nathalie Steullet, en page 19, compte n° 31400.01, entretien de la piste VITA, montant de CHF 2'144.60.-. Un à deux postes sont actuellement fermés (entretien, révision), est-il prévu au programme de les réparer ?

Mme Martine Steiger Burgos, CC. Le montant de CHF 2'000.- (montant standard) était prévu en 2020 au budget et dans les comptes. En 2021, le montant prévu est de CHF 5'000.-. Il y aurait beaucoup plus à faire, étant donné que des postes sont manquants ou à refaire. En 2021 les dépenses ont été limitées au maximum, c'est pour cette raison qu'il n'a été prévu que CHF 5'000.-. La réflexion et les réparations se feront par étapes, mais tout ne sera pas terminé cette année.

M. Andreas Britz souhaite une précision en page 6, compte protection environnement et aménagement. Il y a un dépassement de CHF 141'000.- (qui est indiqué au début du rapport du Conseil communal). C'est un dépassement de CHF 73%, il souhaiterait des explications.

M. Alain Gerber, CC laisse la parole à Mme Delphine Novelli, administratrice.

Mme Delphine Novelli, administratrice. La différence provient principalement du chapitre 79000, aménagement du territoire, où il y a une différence conséquente au niveau des honoraires, et surtout une imputation interne de CHF 75'000.-, qui a lieu pour la première fois en 2020. Ces deux montants représentent env. CHF 110'000.-, ce qui représente la grosse différence.

Avis des commissions

M. Gabriel Krähenbühl, Commission financière

La commission financière a examiné les comptes lors de sa séance du 10 mai dernier. Les commissaires ont clairement exprimé leur volonté de bien comprendre les mécanismes financiers, en sollicitant à de nombreuses reprises le ministre des finances. De manière générale, l'endettement de la commune est une préoccupation des commissaires et cela quel que soit leur couleur politique. A n'en pas douter, c'est un sujet qui continuera d'être discuté à l'avenir. A la lumière des explications fournies par le Conseil communal, la Commission financière a préavisé à l'unanimité l'approbation des comptes 2020, qui se clôturent sur un très léger excédent de charge. La Commission financière remercie le Conseil communal pour l'excellent travail déployé en 2020 qui a abouti à un résultat plus que satisfaisant vu le budget et la situation sanitaire.

Avis des groupes

M. Gabriel Krähenbühl, groupe PLR

Le groupe PLR a pris connaissance du résultat 2020 à l'équilibre, qui constitue une très bonne surprise. Certes l'amélioration résulte d'éléments extraordinaires, mais elle a été réalisée dans une période très particulière. Le PLR félicite d'autant plus fortement le Conseil communal pour son excellent travail. L'endettement de la Commune a tenu une place particulière dans leur discussion et le groupe a adopté à l'unanimité les comptes 2020.

Mme Véronique Gobet, Groupe Vert'libéraux

Le groupe Verts'libéraux approuve les comptes à l'unanimité et remercie le Conseil communal pour le bon travail très détaillé.

M. Christoph Affolderbach, groupe les Verts

Le groupe des Verts accepte à l'unanimité les comptes 2020 et remercie le Conseil communal ainsi que l'administration, pour l'excellent effort sur le rapport et les comptes fournis pour l'année 2020. Ils se réjouissent du résultat des comptes qui est très bien équilibré malgré les comptes alourdis par les charges supplémentaires depuis la COVID et d'autres investissements nécessaires tels que le bâtiment des Jardillets, le remplacement du chauffage en urgence combiné avec d'autres investissements. Les comptes ont montré, malgré la situation COVID que le compte des impôts a pu contrebalancer la tendance par des revenus extraordinaires et des rappels d'impôts. Le groupe des Verts a pris connaissance avec plaisir, que la dette de la commune a pu être réduite de CHF 1'000'000.- au cours de cette année, malgré la situation très difficile. Bien que la vigilance reste en place pour l'année 2021, ces comptes sont estimés comme rassurants au vu des possibilités financières de la commune et au vu des importants investissements à venir. Le groupe des Verts a accepté les comptes à l'unanimité des membres présents.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Le groupe socialiste est satisfait que les compte 2020 bouclent sur un très petit déficit, avec un remboursement de la dette de CHF 1'000'000.-, ce qui n'est pas banal en ces circonstances. Le groupe socialiste remercie et félicite le Conseil communal ainsi que l'administration dans son ensemble pour la très bonne tenue de ses comptes. Le groupe socialiste accepte les comptes 2020.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

7. Motion du Parti socialiste « Créer une coopérative d'habitation pour la construction du nouveau bâtiment sur le STPA »

M. Gabriel Krähenbühl. Avant de laisser développer la motion, il s'agit de décider de l'entrée en matière de la motion !

Mme Muriset, présidente du CG indique que c'est le parti qui présente la motion, ensuite la position du Conseil communal puis l'approbation du Conseil général.

M. Rocco Mauri, CC. Normalement il faut un vote sur l'entrée en matière avant de débattre de la motion. S'il devait y avoir une exception par rapport à la motion en elle-même, il faut dans un premier temps décider sur l'entrée en matière. Une fois celle-ci votée, il peut y avoir débat sur le fond de la motion.

Mme Muriset, présidente. L'assemblée va procéder à un vote d'entrée en matière de la motion.

M. Laurent Besancet, au nom du groupe PLR souhaite s'exprimer avant de passer au vote d'entrée en matière de la motion. Le groupe PLR envisage de refuser l'entrée en matière et il lui paraît important d'en expliquer les raisons.

A la lecture de la motion lorsque qu'on lit l'art. 44 du règlement de Commune, il est clairement stipulé que l'on dit qu'il s'agit d'une question déterminée. A la lecture de cette motion, il n'est nullement fait l'objet d'une question mais plutôt d'une injonction qui est faite au Conseil communal d'engager un processus, il n'est nullement fait question de question ! Pour cette raison, le groupe PLR suggère de refuser l'entrée en matière de cette motion. Cela peut paraître une application stricte du règlement, chacun-e a sa liberté de vote et se prononcera comme il le souhaite. Mais il paraissait important au groupe PLR qu'en ce début de législature, où bon nombre de nouveaux·velles conseillers·ères généraux ont rejoint les rangs, d'être bien au clair et précis sur la manière de rédiger une motion. Ainsi au cours de la législature à venir, il n'y aura plus à débattre de ce genre de formulation. Le groupe PLR va certainement refuser l'entrée en matière de cette motion. Si néanmoins l'entrée en matière est acceptée, le groupe PLR se prononcera négativement sur le fond de la motion.

Mme Muriset, présidente propose une suspension de séance. Elle vérifiera durant cette intervalle le règlement de communal.

Suspension de 10 min.

Mme Muriset, présidente. Après vérification du règlement de commune, il n'est pas prévu de délibération et d'entrée en matière pour les motions. Il est prévu des amendements. Revenant à la motion, par rapport aux remarques qui ont été faites par le groupe PLR, elle demande au groupe socialiste s'ils désirent présenter leur motion ou que proposent-ils ?

M. David Wintgens, groupe socialiste

L'idée est bien que l'on puisse débattre de cette motion. Si la formulation pose problème, et que le ton est jugé trop directif, nous demandons au Conseil communal d'examiner l'implantation, cause de l'amendement et de changer la nomination qui deviendrait « demande au Conseil communal d'étudier la question d'implantation d'une coopérative d'habitation ».

M. Andreas Britz. Le groupe socialiste pense que réfléchir à une implantation un peu plus attentive sur le STPA vaut la peine. Plusieurs points sont importants pour eux. Des appartements avec encadrement sont nécessaires dans la commune. La mixité sociale doit être assurée. Un bâtiment à proximité des écoles et des arrêts de bus sera la

possibilité de garantir cet aspect social. L'écologie est importante, le groupe socialiste souhaite éviter le trafic dans le village, le village étant déjà surchargé par le trafic. L'aspect esthétique est également important. Nous sommes en train de créer une nouvelle école avec un concours d'architecture. Si le STPA est vendu à une association privée, nous n'aurons que très peu de marge de manœuvre sur l'aspect architectural. Si la commune reste majoritaire en tant que propriétaire, on pourra être assuré que l'ensemble entre l'école, le bâtiment du STPA et l'arrêt de bus sera une entrée du village accueillante et une belle carte de visite pour chaque visiteur et pour la population. Le groupe socialiste se pose quelques questions :

Pourquoi la Commune doit vendre un de ses derniers bâtiments. Elle a déjà vendu son réseau électrique et son réseau de télécommunication. Actuellement nous avons encore un bâtiment qui vaut env. 2 millions de francs, qui a un emplacement idéal pour une construction. Pourquoi cette possible vente n'a jamais fait l'objet d'une annonce publique ?

Pourquoi veut-on faire en même temps un grand chantier à l'entrée du village avec la construction du collège et le STPA. Est-ce intéressant, intelligent ? N'avons-nous pas assez de chose à faire avec le chantier de l'école, le chantier de la RC5 qui doivent être traitées par le Conseil communal. Pourquoi ouvrir encore un troisième dossier qui sera très lourd ? Pourquoi ne pouvons-nous pas attendre la fin de la construction du nouveau collège, afin de se rendre compte de ce que donne la construction. Ensuite se dire : voilà ce que nous pouvons faire maintenant sur le STPA, pour créer une unité et une carte de visite pour notre commune. Pourquoi n'a-t-on pas réfléchi à d'autres formes de financements ? La commune pourrait créer une société anonyme, une SA immobilière et mettre comme fonds de base le bâtiment en cherchant des actionnaires dans la population d'Hauterive. La commune resterait majoritaire et propriétaire dans la SA et pourrait décider de la pérennité de ces appartements avec encadrement. Le groupe socialiste pense que la commune a tous les atouts pour une autre solution, plutôt que de vendre le bâtiment. Il rend attentif l'assemblée en leur demandant de penser à l'avenir de la commune et assurer le patrimoine de cette dernière.

Mme Sandrine Muriset, présidente. Comme convenu par le règlement, une motion ou une proposition doit être pris en considération par le Conseil général. Comme la motion a un amendement, elle est prise en considération. L'amendement demande une étude pour être plus conforme à la formulation nécessaire selon le règlement de commune. Elle demande au Conseil général s'il souhaite prendre en compte la motion.

M. Rocco Mauri, CC. L'abri du STPA et son affectation font toujours l'objet d'une étude et tractations avec un acquéreur. L'exécutif n'a fait qu'accomplir les mandats que le Conseil général lui a confiés, sur préavis de la commission financière. Le Conseil général et les commissions concernées seront dûment informés. La proposition du parti socialiste concernant une éventuelle étude d'implantation, d'une association ou d'une autre organisation privée, censée dicter la destination de cet objet immobilier (qui fait partie du patrimoine), est du droit privé. Chacun-e est libre de constituer dès demain une association ou une société coopérative et se porter éventuellement acquéreur-resse de n'importe quel objet. Venir fixer des injonctions au Conseil communal sur la destination ou la finalité d'un objet qui fait partie du patrimoine, ne se fait pas par le biais d'une motion et c'est contraire à ce que l'assemblée a jusqu'à présent validé. Dans le cadre du mandat qui a été confié par le Conseil général à l'exécutif de la commune d'Hauterive, le bâtiment du STPA fait l'objet de tractations et de pourparlers qui sont bien avancés, en vue d'une éventuelle vente qui s'intégrera dans les questions liées au plan d'aménagement local et à l'affectation particulière de cette zone. Pour rassurer M. Britz, il précise que la commune est plus qu'attentive. Il espère faire preuve d'intelligence et de clairvoyance, par le biais du Conseil communal quant au fait de savoir quel sera la destination de ce bâtiment.

Si l'assemblée vote en faveur de la motion amendée, le Conseil communal examinera la question dans les prochains 6 mois. Il ne s'agit en aucun cas de répondre à une quelconque injonction de la part du Conseil général pour la destination de ce bâtiment,

qui a déjà fait l'objet d'un aval de la part du Conseil général pour la vente à un tiers intéressé.

Votation : 6 oui
1 abstention
20 non

La motion est rejetée

8. Motion du Parti socialiste « Un Click – une salle » - Faciliter la réservation des infrastructures communales d'Hauterive

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste présente la motion.

L'amendement est pris en considération et on parle bien d'étude de la motion. La demande principale derrière la motion est de faciliter la consultation, voire la réservation des salles et des infrastructures communales aux citoyens-nes qui souhaitent réserver par le biais de l'utilisation numérique. Le groupe socialiste verrait une solution digitale qui pourrait être référencée sur le site officiel de la commune. Toute personne pourrait accéder aux différentes infrastructures et voir la disponibilité sachant que la réservation reste de l'entière responsabilité de la commune. Le groupe socialiste est pleinement conscient que la commune d'Hauterive est soumise à des quotas informatiques qui sont dictés et imposés par le SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise). Les socialistes sont conscients que la commune ne peut pas faire ce qu'elle peut, raison pour laquelle le groupe socialiste demande que soient étudiées différentes solutions possibles selon la marge de manœuvre dont elle dispose vis-à-vis du SIEN.

M. Rocco Mauri, CC. La question s'est déjà posée au sein du Conseil communal, malheureusement ce dernier est tributaire de ce que prépare le SIEN, la marge de manœuvre étant assez limitée. A titre représentatif, nous avons peu de réservations, toutes salles confondues. Certaines comme le BSP font l'objet d'une demande de paiement d'un montant forfaitaire de quelques centaines de francs. Le SIEN bien évidemment est intéressé à proposer ce genre de logiciel. Le prix d'une telle plateforme coûte CHF 5'000.- avec une redevance de CHF 2'500.-/an. Par rapport aux locations que la commune a, qui la plupart sont gratuites et les autres pour un montant ridicule, il est totalement disproportionné de mettre en place un tel système informatique sous l'égide de l'Etat. Une analyse est en cours indépendamment de la motion déposée afin de trouver d'autres moyens (hors SIEN) et une solution qui correspond à la taille des locations actuelles et qui ne soit pas disproportionnée.

M. Laurent Besancet, groupe PLR

Sans vouloir refaire le débat de l'application de l'art 44 du règlement de commune, cette motion est à nouveau mal libellée puisqu'elle ne demande pas l'étude mais la mise en application.

Outre ce problème de formulation, le groupe PLR s'opposera à la motion pour les raisons invoquées par le Conseil communal, à savoir les coûts disproportionnés en rapport des recettes engendrées par la location des salles. Par contre, nous nous permettons une suggestion : le site Internet de la commune pourrait afficher l'occupation des salles, sans possibilité de réserver en ligne. Nous pourrions ainsi être renseignés sur l'occupation ou non d'une salle de manière très simple et rapide et ensuite faire sa demande de réservation de manière habituelle. Nous demandons également à l'administration communale de rester attentive aux solutions que pourraient proposer le SIEN dans le futur pour la mise en place d'un outil qui répondrait à la motion, mais à moindre coût.

Mme Sandrine Muriset, présidente rappelle qu'une motion demande l'étude au Conseil communal.

Votation : 8 oui
18 non
2 abstentions

La motion est rejetée

9. Informations et réponses aux motions en suspens

M. Thomas Zeller, CC. Etant donné que nous sommes dans une nouvelle législature, il fait un tour des motions en suspens. Actuellement 5 motions sont en cours.

1) 20.12.2010 limiter la vitesse à 50 km/h sur le tronçon Rouges-Terres, RC5

M. Alain Gerber, CC propose à l'assemblée de classer la motion, étant donné que la route est actuellement à 50km/h. Elle ne va pas rester en l'état, il y aura des travaux et une demande de crédit pour la réfection de la RC5 avec l'Etat de Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise, avec un nouveau tronçon, une arborisation et différentes installations plus agréables, pour les piétons et les cyclistes.

Votation : 27 oui (une personne étant absente)

La motion est classée

2) 05.11.2012 règlementer l'installation d'antennes de télécommunications.

Le Conseil communal a déjà à quelques reprises informé le Conseil général mais à toujours différé son classement.

M. Patrice Zürcher, CC. Cette motion avait été faite dans un principe de précaution basé sur un arrêté du tribunal fédéral. Le Conseil communal avait répondu qu'il allait le mettre dans le règlement d'aménagement. Le plan d'aménagement local (PAL) n'a pas encore été revu, il est actuellement en révision.

Le Conseil fédéral a demandé un rapport sur la 5G (Novembre 2019). Ce rapport indiquait que les antennes doivent satisfaire aux valeurs limites préventives, mais aucune interdiction, et que la suite était donnée au Département des télécommunications. Sur cette base, le Conseil fédéral a, le 22 avril 2020, relevé que les valeurs restent inchangées et qu'il n'y a pas de problème avec la 5G, mais il remet à l'Office fédéral de l'environnement le soin d'étudier cela. Le 23.02.2021, l'OFEV donne une directive aux autorités octroyant les autorisations, et un moyen de calculer le rayonnement des antennes adaptatives, une fois de plus, sans interdire quoi que ce soit au niveau du rayonnement. Au niveau du canton et de la région Neuchâtel littoral, auquel appartient Hauterive, beaucoup de débats des différents comités de la région sur la situation 5G, la commune n'étant pas la seule à avoir ce problème. Actuellement, il n'y a aucun moyen de s'opposer à la 5G, étant donné qu'il n'y a pas de base légale. Pour Hauterive, l'objectif est de pouvoir introduire ces zones dans le PAL. A l'heure actuelle, les demandes pour des antennes arrivées en début d'année doivent être transmises au Service de l'Aménagement du Territoire (SAT). Le Conseil communal reviendra devant le législatif dès que la révision du PAL sera terminée pour l'approbation de ce dernier et par la même occasion la demande de régler la motion.

3) 28.05.2018 - Pour des installations de fitness urbain au bord du lac

Mme Martine Steiger Burgos, CC. Si tout se passe bien, une demande de crédit sera proposée au Conseil général durant le 2^{ème} semestre 2021, pour un investissement dans le courant de l'année prochaine.

4) 16.12.2019 pour des manifestations responsables

Mme Martine Steiger Burgos, CC. Vu le règlement relatif à la gestion des déchets, le Conseil communal propose de répondre comme suit à la motion :

Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil d'Etat neuchâtelois a élaboré une base légale destinée à réduire l'utilisation de la vaisselle plastique à usage unique. Cette nouvelle base légale dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2022, est constituée d'une part, de la loi sur l'utilisation du domaine public cantonal et d'autre part de la loi sur les subventions. Le Conseil communal d'Hauterive propose donc de se calquer sur la réponse cantonale et par conséquent propose premièrement de ne plus subventionner les sociétés locales qui utiliseraient de la vaisselle plastique à usage unique lors de leur manifestation. Deuxièmement, de conditionner l'autorisation d'utilisation du domaine public communal à une interdiction d'utiliser de la vaisselle plastique à usage unique. Les bases légales de la Commune sont encore à créer. Le règlement de police est à modifier et un règlement de subventionnement est à élaborer totalement. L'entrée en vigueur en juillet 2022 laisse aux sociétés le temps de passer la crise COVID et d'écouler leurs stocks de vaisselle jetable. En attendant, et pour encourager les sociétés et les organisateurs de manifestations sur le domaine public à utiliser de la vaisselle réutilisable, le Conseil communal propose, premièrement pour les sociétés locales, de prendre en charge à hauteur de 50% les frais liés à l'utilisation de vaisselle réutilisable louée à l'entreprise Ecomanif à Yverdon. Cette participation aux frais, concerne la location, le transport et le lavage. La deuxième proposition du Conseil communal, pour les organisateurs externes de manifestations, de sensibiliser à l'organisation de manifestations écoresponsables et de promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable de chez Ecomanif. Il est à noter par ailleurs que dans le cadre de la commission Sports, Loisirs Culture de la région Neuchâtel littoral, le sujet de la vaisselle réutilisable a été abordé et qu'il est possible que ces discussions débouchent à court ou moyen terme sur une solution régionale ou intercommunale, qui permettrait un stockage décentralisé ou un achat commun de vaisselle. Avec cette réponse, le Conseil communal propose de classer la motion.

Votation : accepté à l'unanimité

La motion est classée

5) 30.06.2020 approche participative favorisant la cohésion du village qui se focalise sur le bâtiment scolaire

M. Thomas Zeller, CC. Un article est paru dans le Bulcom dernièrement sur l'avancement du projet des bâtiments scolaires adressé à la population en général. Il donne des détails supplémentaires pour l'assemblée.

Après un concours sur invitation, le Conseil communal a choisi le bureau d'architecte Monnier et Erard de Neuchâtel, pour organiser le concours d'architecture. Ce concours est règlementé par la SIA (Société des Ingénieurs et Architectes). Tout doit être très anonyme pour que le jury puisse voter (en bonne connaissance de cause) sur les éléments et la valeur des projets et non le nom de l'architecte. La population est représentée par des membres du Conseil communal et du Conseil général. Il y a un jury qui est composé de 4 architectes professionnels et 3 personnes non professionnelles. Le Conseil communal a choisi les 4 architectes qui viennent de Suisse romande et pour les non-professionnels nous avons M. Pascal Brander, président de la commission des bâtiments scolaires (professionnel), M. Cyril Pipoz, directeur du Centre scolaire du mail et M. Thomas Zeller, CC. Les suppléants sont : Mme Maud Carré, directrice de la Souris-Verte étant donné que la crèche fera partie du bâtiment, Mme Martine Steiger Burgos, deuxième membre du CC et M. Michel Tanner, architecte indépendant (suppléant des architectes). Le programme et les détails du concours sont actuellement à l'étude à la SIA. La SIA vérifie si la commune garantit l'anonymat et si le concours est conforme aux règles.

Le calendrier prévoit que le concours et tous les documents y relatifs seront à disposition sur la plateforme SIMAP le 30 juin 2021.

Le 22 octobre 2021, retour de tous les projets (plans, coupes, façades) et maquettes (échelle 1:500). Le jury siégera durant deux jours (27 et 28 octobre) pour choisir le lauréat.

Les maquettes seront très probablement exposées dans le hangar de la Fête des Vendanges.

Le 1^{er} décembre 2021, remise du prix au lauréat. Du 1^{er} au 10 décembre 2021, les maquettes et les plans seront exposés pour le public. Le concours d'architecture est réalisé pour permettre aux architectes d'exprimer leur créativité.

Dès qu'il y a des nouvelles informations, le Conseil communal prévient la population par le biais du Bulcom.

La commission des bâtiments scolaires sera convoquée pour le 30 juin 2021 pour une séance d'information pour les commissaires qui obtiendront plus de détails.

10. Organisation de la sortie du Conseil général

Mme Sandrine Muriset, présidente, informe qu'elle organisera la sortie et qu'elle a prévu la visite de l'exposition de la collection d'art de la Commune d'Hauterive qui se trouve au musée de l'Hôtel de Ville du Landeron. Une visite guidée est prévue fin août début septembre 2021. Une information suivra par email.

11. Communications du Conseil général

Mme Martine Steiger Burgos rappelle l'assemblée que la manifestation de la Suisse bouge se déroule actuellement et jusqu'au 20 juin 2021. Dans le programme on trouve le dimanche 6 juin 2021, un cours de Yoga et le samedi 19 juin 2021 une marche avec visite du nouveau réservoir de l'Essert à Frochaux. Le but de la manifestation de la Suisse bouge est d'inciter la population à davantage d'activités physiques.

Pour les amateurs de basket, la nouvelle place a été finalisée au Centre sportif.

12. Questions divers

Mme Sabine Quiquerez parle au nom de sa collègue Mme Michèle Gillard absente ce soir. Sa demande concerne un article qui est passé sur le rts.ch le 29 mai 2021. La carte journalière CFF pour les communes étant prolongée jusqu'en 2023, seront-elles encore disponibles pour la population d'Hauterive ?

M. Rocco Mauri, CC. La question a déjà été posée lors de la commission financière, ce poste n'étant plus dans les comptes. La Commune d'Hauterive a fait le choix d'abandonner la vente des cartes journalières étant donné le peu de demandes et le fait que l'on doit tenir à jour le site. L'occupation d'une personne de l'administration était disproportionnée. Il rappelle qu'il y a moyen d'obtenir ces cartes dans les communes avoisinantes pour l'instant.

M. Nabil Ouerhani demande des informations sur les bâtiments scolaires durant les futurs travaux. A quel endroit les enfants devront-ils se rendre ?

Mme Martine Steiger Burgos indique que l'école provisoire sera installée au Centre sportif sur le parking de réserve. Actuellement la commune est en discussion avec l'EORÉN pour définir les besoins en essayant dans la mesure du possible d'utiliser des locaux déjà existants pour éviter au maximum le montage de baraquements spécifiques durant la durée théorique de 2 ans.

Mme Véronique Gobet. Les Verts'libéraux regrettent que les cartes journalières ne soient plus à disposition. Ils auraient préféré que l'on fasse de la publicité via le Bulcom et dans les différentes vitrines du village, afin d'encourager les gens à davantage de sollicitation.

Ils estiment que le choix n'est pas le bon et qu'il serait judicieux de revenir sur ce point à l'avenir.

M. Gabriel Kähenbühl demande au Conseil communal la possibilité d'organiser une séance d'information facultative pour les membres du Conseil général et d'y aborder de manière spécifique la question de l'endettement de la Commune d'Hauterive.

M. Rocco Mauri, CC, pense qu'il est possible de thématiser la politique de l'endettement. L'année passée, une séance a été organisée avec le responsable des finances, l'administratrice communale et des membres du Conseil général qui souhaitent s'y joindre, pour aborder des questions d'ordre comptable. Il est tout à fait possible d'imaginer de faire une séance pour cette nouvelle législature. Il propose que la question soulevée soit thématisée parmi d'autres.

M. Christoph Affolderbach. Suite aux problèmes d'objets jetés dans les containers à papier/carton, il avait proposé lors d'une précédente séance, d'améliorer l'affichage sur les containers. Il demande si une information a été faite.

M. Alain Gerber, CC indique que la commune est en train de réfléchir à une autre proposition afin de faciliter l'élimination des déchets en modifiant les containers, en prévoyant des containers plus bas et plus faciles d'accès. Certaines communes, afin d'éviter de mélanger les déchets et les matières non compatibles dans les déchetteries ont tout simplement supprimé les éco-points. Ce n'est pas la vision du Conseil communal de supprimer les éco-points.

Mme Christine Javet fait remarquer que lors des différentes sorties sur le territoire communal, notamment à la Prise Gaudet, elle a constaté qu'il y avait beaucoup de camping-car et de campeurs. Elle se pose la question de savoir s'il y a plus de déchets.

M. Alain Gerber, CC précise que la Prise Gaudet est un grand souci pour la voirie et pour le Conseil communal. On y déplore énormément de dégâts. La cheminée de la cabane forestière a dû être démontée, du fait que des feux beaucoup trop importants ont fait exploser le manteau de la cheminée. La voirie a repeint le bâtiment et le lundi suivant il y avait déjà des graffitis. La police passe régulièrement. C'est un terrain qui appartient à l'Etat de Neuchâtel. Le Conseil communal est en train de voir pour trouver des solutions qui satisfassent l'Etat de Neuchâtel et la Commune. Jusqu'à présent, la Commune d'Hauterive s'est occupée de l'entretien de ce terrain, mais elle n'est pas propriétaire. En ce qui concerne les camping-cars, il est interdit de faire du camping sauvage dans tout le canton. Ce n'est pas à la Commune de régler ceci, puisque nous sommes sur du terrain cantonal.

M. Thomas Zeller, CC remercie la commune de la Tène et les deux employés mis à disposition afin d'organiser notre réunion. Nous remercions les autorités communales de la Tène avec qui nous collaborons fréquemment dans d'autres domaines et tout se passe bien.

La séance est levée à 21h30

La rédactrice
Manuella Sarret

La Présidente :

Le Secrétaire:

Sandrine Muriset

Yves Tillé